



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 06 février 2015

**COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSARIAT
RELATIF AUX ELECTIONS SENATORIALES EN POLYNESIE
FRANÇAISE**

Le conseil constitutionnel a annulé ce jour les élections sénatoriales qui s'étaient tenues en Polynésie française le 28 septembre dernier. En conséquence, un nouveau scrutin devra être organisé dans les 3 mois suivant la publication de la décision du conseil constitutionnel.

Les principales étapes du processus électoral seront les suivantes :

- publication du décret fixant la date de l'élection et convoquant les électeurs sénatoriaux (grands électeurs) ;
- élections des délégués des conseils municipaux (au plus tard six semaines avant la date de l'élection elle-même) ;
- publication de la liste des grands électeurs ;
- ouverture de la période d'une semaine pendant laquelle les candidats seront appelés à se déclarer ;
- élections sénatoriales au scrutin majoritaire à deux tours, qui auront lieu le même jour.

Un calendrier plus précis sera établi dès lors que sera connue la date de l'élection, elle sera fixée par un décret du Ministre de l'intérieur.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr